

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20250908-13a

Nomenclature : 3.5.7

Nombre de conseillers :
en exercice : 18
présents : 16
votants : 17

OBJET

Résidence « Les Galandes »
Dénomination de la voie d'accès à la résidence
Annule et remplace la délibération n°20250908-13
pour erreur matérielle

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre, à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 3 septembre 2025, s'est réuni en séance
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice
CHOLLET, Maire

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 03/09/2025

Etaient présents : Antoine BABILLOT, Luc BAJARD, Florence
BARONNET, Christel BENARD, Eva BOURILLON, Fabrice CHOLLET,
Florence CLAVIER, Céline COMPAIN, Laurent GITTON, Laurence LE
CŒUR, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU,
Narcisse SALMON, François THOMAS, Marie-Christine VERDIER

Était absent et excusé ayant donné pouvoir :

François-Régis THINAT, pouvoir donné à François THOMAS

Était absent et excusé : Claude GEORGES

Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir par
délibération le nom à donner aux voies,

Considérant l'erreur portant sur l'orthographe du nom de la voie
« Impasse du Bois Massay » et non « Impasse du Bois Massé »
comme indiqué dans la délibération n°20250908-13, il convient de
remplacer cette dernière pour erreur matérielle par la présente,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **dénommer** la voie d'accès à la résidence « Les Galandes » :
Impasse du Bois Massay,
- **charger** M. le maire de communiquer cette information auprès du
constructeur et de France Loire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de **SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**
Département du Cher

Délibération n° :
20250908-13a

- **charger** M. le maire de procéder à la numérotation de cette nouvelle voie par arrêté municipal.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire

Fabrice CHOLLET



La Secrétaire de séance

Anne-Marie OSWALD

Diffusion sur le site internet de la commune le : 25 SEP. 2025